

Attestation d'Assurance de Navires

Nous, soussignés Directeur ou représentant de la Compagnie d'assurances ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY (France), certifions que :

La Société **SAPMER S.A.**

Demeurant à : Darse de Pêche – B.P. 2012 – 97823 LE PORT CEDEX (LA REUNION)

Propriétaire du navire : **« BERNICA »**

Immatriculé sous le n° : **DI 929 727**

a souscrit auprès de notre compagnie (apériteur) une police d'assurance enregistrée sous le n° **61028** pour la **période du 01/10/2012 au 30/09/2013.**

Le navire est assuré contre les risques encourus en mer et au port. Il est notamment assuré dans tous les cas d'ouverture à délaissement, à savoir :

- perte totale,
- réparations d'avaries à la charge des assureurs dont le montant total atteint la valeur agréée,
- défaut de nouvelles depuis plus de trois mois,
- impossibilité de réparer ne résultant pas de l'impécuniosité de l'assuré.

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction : OUI NON

La présente attestation ne constitue pas une note de couverture, ni un avenant, et ne modifie en aucune manière le contrat d'assurance auquel elle ne déroge en aucun cas.

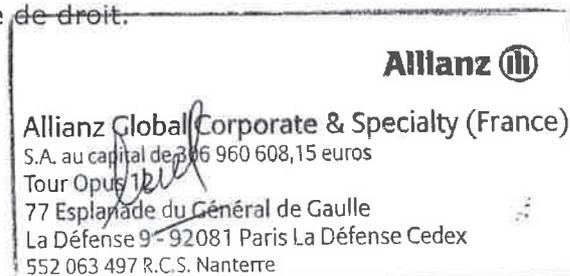
Elle a pour objet exclusif d'attester du contrat d'assurance.

Le contrat d'assurance peut comporter des stipulations qui ne sont pas mentionnées dans la présente attestation, notamment des fins de non-recevoir, des conditions suspensives ou résolutoires, des clauses de déchéance, d'exclusion et/ou de restrictions de garantie, ainsi que des franchises et/ou des limitations d'indemnité.

Toute personne susceptible de bénéficier de l'assurance peut obtenir communication du contrat d'assurance sur simple demande.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à NANTES, le 10 septembre 2012.



Nota : en cas de rôle collectif, chacun des navires doit faire l'objet d'une attestation. Les attestations peuvent dans ce cas être regroupées sur un même document ou faire l'objet d'attestations séparées en cas d'assureurs multiples.